



Saisie de mes meubles après une dette locatif

Par **dell**, le **24/11/2012 à 15:10**

une dette de loyer l'huissier est venus faire un état des lieux de mes meuble a-t-il le droit ou doit-il respecter la trêve hivernale sachant que la caf avait oublier pendant un an de reverser cette prestation et q'il l'on fait sous peu il y a encore une dette (logement social!!) mes Revenus RSArnm merci de m'aider pour ce problème délicat

Par **amajuris**, le **24/11/2012 à 15:14**

bjr,rnla trêve hivernale c'est uniquement pour les expulsions locatives.rndonc l'huissier peut faire l'inventaire de vos meubles.rnpour qu'il y ait saisie, il faut une procédure devant le tribunal et que vous soyez condamné.rncdt

Par **Tisuisse**, le **24/11/2012 à 23:12**

Bonjour dell,rnrnLa charte de notre forum prévoit un minimum de politesse et de courtoisie envers les juristes bénévoles qui viennent vous apporter une aide par leurs réponses. Donc, un bonjour en arrivant et un merci d'avance en fin de votre 1er message sont toujours les bienvenus. Merci d'en tenir compte.